



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1964

Comité syndical du Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) – Remplacement d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 20 SEPTEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRES ELUS** : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1964 - COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DENOMME POMPES FUNEBRES INTERCOMMUNALES DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (PFIAL) – REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELUES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

### **I- Contexte :**

Le Syndicat intercommunal dénommé Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (PFIAL) a été créé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2005.

Il est constitué des Villes de Lyon et de Villeurbanne.

Il exerce en lieu et place de ces communes les compétences en matière de services funéraires, de gestion du crématorium de Lyon, de conseil auprès des communes adhérentes et du fossoyage dans les cimetières.

### **II- Propositions :**

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes.

La Ville de Lyon dispose de 7 sièges de délégués titulaires au sein du Comité syndical du PFIAL.

La Ville de Villeurbanne compte, quant à elle, 5 sièges de délégués titulaires au sein du Comité syndical.

Par délibération n° 2020/51 du 30 juillet 2020, vous avez désigné les élu-es suivant-es pour représenter la Ville de Lyon en tant que titulaires au sein du Conseil syndical du PFIAL : Mesdames Audrey HENOCQUE et Florence DELAUNAY et Messieurs Nicolas HUSSON, Emmanuel GIRAUD, Laurent BOSETTI, Jean-Michel DUVERNOIS et Ludovic HERNANDEZ.

Monsieur Nicolas HUSSON ayant démissionné de son mandat d'Adjoint au Maire de Lyon, démission acceptée par le Préfet du Rhône le 5 septembre 2022, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de son/sa remplaçant-e qui siègera en tant que titulaire au sein du comité syndical du PFIAL.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2121-33 et L 5212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2005 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon n° 2020/51 du 30 juillet 2020 ;

### **DELIBERE**

Monsieur Gautier CHAPUIS est désigné en remplacement de Monsieur Nicolas HUSSON, pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaire, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical des Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET